

Le prêt de main d'œuvre Une solution dans le cadre de la reprise progressive de l'activité du Bâtiment

Si le secteur du Bâtiment en Ile-de-France a repris la majeure partie de son activité depuis le déconfinement, il n'en demeure pas moins que la crise sanitaire actuelle a pour conséquence une réorganisation des entreprises, notamment en matière de gestion du personnel.

En effet, la reprise d'activité n'est pas uniforme :

- certaines entreprises ne peuvent pas, à court terme, refaire travailler tous leurs salariés ;
- d'autres, en revanche, ont besoin de main d'œuvre supplémentaire pour remplacer certains salariés ne pouvant pas reprendre le travail, ou pour rattraper le retard pris sur les chantiers.

Afin de répondre à ces difficultés, les entreprises peuvent recourir au prêt de main d'œuvre à but non lucratif, opération qui consiste pour un entrepreneur à mettre à la disposition d'un confrère, des salariés de son entreprise, de manière temporaire et sans aucun profit financier, dans le cadre d'une entraide conjoncturelle ou technique.

Le prêt de main d'œuvre à but non lucratif offre donc une solution juridiquement sécurisée qui peut être mise en œuvre assez facilement par les entreprises, avec l'accord des salariés concernés. Il permet à l'entreprise en manque de personnel de disposer de plus de main d'œuvre sans pour autant recourir à l'intérim ou à l'embauche en CDD, et à l'entreprise prêteuse de limiter le recours à l'activité partielle.

Pour faciliter l'exécution d'une telle opération, la FFB Grand Paris met à votre disposition (*voir annexe de la circulaire – « Fiche et modèles - Prêt de main d'œuvre à but non lucratif »*) :

- une fiche détaillant les conditions générales réglementant le prêt de main d'œuvre entre entreprises (pages 1 à 12) ;
- un modèle de convention de prêt de main d'œuvre (pages 13 à 15) ;
- un modèle de proposition de prêt de main à adresser au salarié (pages 16 à 17) ;
- un modèle d'avenant au contrat de travail (pages 18 à 20).

Contact : Conseil en droit social : Charles GUYONVARCH, 01 40 55 11 10 07 88 98 36 28